

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GRAND LIEU : 244 400 438

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DECISION DU BUREAU – SEANCE DU 5 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 novembre, LES MEMBRES DU BUREAU DE GRAND LIEU COMMUNAUTE se sont réunis à 18h00 au siège communautaire à La Chevrolière.

Étaient présents :

- |                            |                                   |
|----------------------------|-----------------------------------|
| - M. Johann <b>BOBLIN</b>  | - M. Yannick <b>FÉTIVEAU</b>      |
| - M. Stéphan <b>BEAUGÉ</b> | - M. Patrick <b>BERTIN</b>        |
| - Mme Karine <b>PAVIZA</b> | - M. Jean-Jacques <b>MIRALLIÉ</b> |
| - M. Loïc <b>PLANET</b>    |                                   |

Étaient absents :

- |                             |                              |
|-----------------------------|------------------------------|
| - M. Frédéric <b>LAUNAY</b> | - M. Bernard <b>COUDRIAU</b> |
|-----------------------------|------------------------------|

**ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE POUR L'ENTRETIEN, LA VERIFICATION, LA REPARATION, LE RENOUVELLEMENT ET L'INSTALLATION DU MATERIEL DE DEFENSE INCENDIE (POTEAUX ET RESERVES INCENDIE) SUR LE TERRITOIRE DE GRAND LIEU COMMUNAUTE**

L'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire de travaux « d'entretien, vérification, réparation, renouvellement et installation du matériel de défense incendie (poteaux et réserves incendie) sur le territoire de Grand Lieu Communauté » arrive à échéance le 31/12/2024.

Pour cette raison, une nouvelle consultation sous la forme d'une procédure adaptée a été lancée, avec un montant maximum de commandes de 420 000,00 € HT sur 48 mois.

La date de remise des offres était fixée au 4 octobre 2024 à 12h00.

Une seule offre conforme a été reçue. Il s'agit de celle de l'entreprise SAUR.

Les critères de jugements des offres étaient : 40 points sur le prix des prestations ; 40 points sur la valeur technique de l'offre et 20 points sur la valeur environnementale.

Une négociation a été engagée avec l'entreprise SAUR.

Au vu des critères de jugement des offres indiqués dans le règlement de la consultation, il est proposé au Bureau communautaire de retenir l'offre de l'entreprise **SAUR** – 80 avenue des Noëles – 44500 La Baule – pour un montant estimatif de **409 854,00 € HT** ou **491 824,80 € TTC**, sur 48 mois.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

**VU** le Code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 1<sup>er</sup> février 2022, portant délégation du Conseil communautaire au Bureau, lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, y compris les groupements de commandes (pour tous les types de marchés : travaux fournitures, services, TIC et prestations intellectuelles), dont le montant est compris entre 40 000 € HT et le seuil des procédures formalisées pris en référence des directives européennes et arrêté pour les marchés de fournitures et de services ;

**VU** les résultats de la consultation selon une procédure « adaptée » ;

**CONSIDERANT** l'ensemble du dossier ;

**CONSIDERANT** que les crédits nécessaires à la réalisation de ces prestations sont inscrits au Budget 2024 ;

**Le Bureau de Grand Lieu Communauté, DECIDE, A L'UNANIMITÉ :**

**Article 1 : D'ATTRIBUER** le marché public à l'entreprise **SAUR** – 80 avenue des Noëllles – 44500 La Baule – pour un montant estimatif de **409 854,00 € HT** ou **491 824,80 € TTC**, sur 48 mois, avec un montant maximum de commandes de **420 000,00 € HT** sur 48 mois.

**Article 2 : D'AUTORISER** M. le Président ou en cas d'absence l'un des Vice-Présidents à signer tout document se rapportant à ce marché public.

**Article 3 :** Madame la Directrice générale des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE213-B051124

Publié sur le site internet le :

07/11/24

Fait à La Chevrolière, le 5 novembre 2024,

Le Président,

Johann BOBLIN,

Signé électroniquement par : Johann  
Boblin  
Date de signature : 07/11/2024  
Qualité : Président de Grand Lieu  
Communauté

Envoyé en préfecture le 07/11/2024

Reçu en préfecture le 07/11/2024

Publié le

ID : 044-244400438-20241106-DE213\_B051124-DE

S<sup>2</sup>LO